



Association des professionnels et des superviseurs (APS)

Association of Professionals and Supervisors (APS)

Questions et réponses concernant notre recommandation face à la séance d'évaluation avec votre superviseur immédiat.

Q- Sur quoi se base l'APS pour prendre cette position ?

R- En plus de nombreux cas de plaintes individuelles sur le sujet, les résultats de la consultation interne de R.C. auprès des employés *Sondage Dialogue* révélait qu'à l'APS, 55 % des gens sont d'avis que Radio-Canada a recours de façon inadéquate à la reconnaissance du rendement. De plus, Radio-Canada utilise maintenant une distribution forcée pour les résultats d'évaluation de rendement. Ce qui veut dire que même si votre supérieur immédiat considère votre rendement comme satisfaisant, un vice-président a le droit de changer ce résultat pour non-satisfaisant afin de rencontrer une mesure statistique. L'APS est formellement contre cette pratique.

Q- Puisque la rencontre d'évaluation est annulée, devrait-on accepter de discuter de notre rendement avec notre superviseur ?

R- L'APS croit que les discussions sur le rendement font partie des rapports habituels et d'une bonne gestion entre patrons et employés. Notre recommandation vise uniquement la rencontre d'évaluation annuelle puisque la Société a annoncé que le superviseur ne doit plus dévoiler la cote de rendement à nos membres lors de cette rencontre d'évaluation, tel qu'on le faisait auparavant.

Q- Est-ce que cette recommandation a été mal reçue par les responsables de Radio-Canada?

R- La réaction de la Corporation a été de collaborer plutôt que de s'y opposer. Nous avons aussi reçu, de façon informelle, beaucoup d'appui de la part de gestionnaires qui trouvent eux aussi que le processus d'évaluation de rendement est mal géré et qu'un changement profond des procédures est requis.

Q- Si je suis en désaccord avec mon augmentation de salaire cette année que dois-je faire?

R- Notre convention collective est là pour vous aider. L'article 19 prévoit la possibilité de faire une plainte auprès de votre supérieur immédiat et de la convertir en grief si vous n'êtes pas satisfait de sa réponse. Dans ce cas ne manquez pas de prévenir votre représentant APS. De plus, nous pourrions déposer un grief général si plusieurs cas se manifestent.

Q - Si nos augmentations salariales sont liées au rendement, qu'est-ce qui va se passer cette année ?

R - Le processus de révision des salaires n'est pas dépendant du système d'évaluation et il devrait normalement commencer le 9 mai 2011. Suite à la distribution forcée des augmentations que Radio-Canada va effectuer de toute manière (avec ou sans évaluations de rendement) les résultats devraient être connus entre les 13 et 24 juin 2011 tel que stipulé dans les « lignes directrices pour la révision des salaires 2011 pour les membres de l'APS ». En cas d'insatisfaction face aux augmentations de cette année, il existe un recours à une procédure de grief, tel que stipulé à l'article 5.3.1 de notre convention collective.

Q- J'ai déjà eu ma rencontre d'évaluation. Qu'est-ce qui arrivera?

R- Cette rencontre a été faite AVANT que la politique de cette année ait été annoncée. Si votre superviseur vous a dévoilé une cote de rendement, cela aura été fait sans les approbations requises de sa direction et la cote sera sûrement révisée.

Q- Pourquoi avoir annoncé cette mesure si tardivement?

R- C'est le 4 avril que la société nous a dévoilé son intention d'abandonner la transmission des résultats d'évaluation en même temps qu'elle confirmait son refus de prévoir 0,5% d'augmentation de salaire pour suivre le marché ainsi que pour les changements aux échelles de rémunération. Les deux items y étaient l'année dernière et cette année on les retire. Ces annonces ont été faites par R.C. pour répondre à leur obligation en vertu de l'art.5.2.1.-d) de la convention collective. L'APS a publié sa recommandation le 7 avril soit trois jours après. Les délais sont ceux que la société a choisi de suivre.